

**CENTRE DE RECHERCHE,
DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT
TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.**

**ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2018**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC. (« l'organisme »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2018 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exigent que l'organisme présente des informations quantitatives sur la filiale présentée à la valeur de consolidation, soit le total des actifs, des passifs et des capitaux propres, les produits, les charges et le résultat net, de même que des informations sur les flux de trésorerie rattachés aux activités d'exploitation, de financement et d'investissement. À l'égard des éléments ci-dessus, les présents états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'incidence de cette dérogation sur les états financiers au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 n'a pas été déterminée. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en raison des incidences de cette dérogation.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Exception faite de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états financiers non consolidés

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers non consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers non consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers non consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers non consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL

Groupe RDL Victoriaville SENCRL ¹

Société de comptables professionnels agréés

Victoriaville,
le 21 mai 2019

¹ Véronique Roy, CPA auditrice, CA

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Résultats non consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

PRODUITSMinistère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
(MAPAQ)

Subvention de base

712 915 \$ 733 210 \$

Autres

53 320 92 476

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

10 000 30 000

Cotisations

116 722 112 865

Contrats privés (annexe B)

444 578 \$ 769 117

Contrats publics

4 647 74 500

Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations
corporelles

52 219 56 867

Intérêts

7 880 4 254

1 402 281 1 873 289**CHARGES**

Salaires et charges sociales

752 151 712 429

Frais d'opérations (annexe A)

118 132 144 857

Contrats privés (annexe B)

392 523 572 671

Frais d'administration (annexe C)

169 690 175 212

Amortissement (annexe D)

95 821 105 297

1 528 317 1 710 466**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES
CHARGES****(126 036) 162 823****PERTE SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES****(2 260) (1 765)****EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE
ÉLÉMENT****(128 296) 161 058****QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS**

Filiale

56 963 71 102**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES****(71 333) \$ 232 160 \$**

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRIQUE INC.

Évolution de l'actif net non consolidée

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

	Fonds de transition	Fonds de prévoyance	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	185 062 \$	158 457 \$	1 399 417 \$	1 742 936 \$	1 510 776 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 527	1 523	(74 383)	(71 333)	232 160
Investissement en immobilisations corporelles	-	31 000	(31 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	186 589 \$	190 980 \$	1 294 034 \$	1 671 603 \$	1 742 936 \$

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Bilan non consolidé

Au 31 décembre

2018

2017

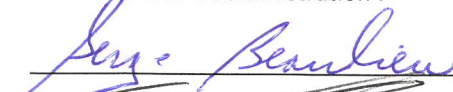
ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	745 800 \$	839 368 \$
Clients	131 957	130 050
Subventions	66 164	160 589
Frais payés d'avance	4 305	7 440

948 226 1 137 447**PLACEMENTS** (note 4)**377 569** 343 519**FILIALE** (note 5)**426 359** 369 396**IMMOBILISATIONS CORPORELLES** (note 6)**925 474** 990 153**ACTIFS INCORPORELS** (note 7)**7 561** 10 799

2 685 189 \$ 2 851 314 \$

Pour le conseil d'administration :

 , administrateur
 , administrateur

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRIQUE INC.

Bilan non consolidé

Au 31 décembre

2018

2017

PASSIF**PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 9)	105 444 \$	140 859 \$
Dépôts de clients	10 000	19 247
Apports reportés (note 10)	<u>127 931</u>	<u>125 842</u>

243 375 285 948**SUBVENTION REPORTÉE (note 11)****45 000** 45 000**SUBVENTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 12)****725 211** 777 430**1 013 586** 1 108 378**ACTIF NET****FONDS DE TRANSITION** 186 589 185 062**FONDS DE PRÉVOYANCE** 190 980 158 457**ACTIF NET NON AFFECTÉ** **1 294 034** 1 399 417**1 671 603** 1 742 936**2 685 189 \$** 2 851 314 \$

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRIQUE INC.

Flux de trésorerie non consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(71 333) \$	232 160 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	92 583	103 030
Amortissement des actifs incorporels	3 238	2 267
Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles	(52 219)	(56 867)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	2 260	1 765
Quote-part dans les résultats de la filiale	(56 963)	(71 102)
	(82 434)	211 253
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	53 080	(158 531)
	(29 354)	52 722

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(34 050)	(32 416)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(30 164)	(34 322)
	(64 214)	(66 738)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles	-	24 523
--	---	--------

AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(93 568)	10 507
---	-----------------	---------------

TRÉSORERIE AU DÉBUT	839 368	828 861
----------------------------	----------------	----------------

TRÉSORERIE À LA FIN	745 800 \$	839 368 \$
----------------------------	-------------------	-------------------

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu.

Ses objectifs sont les suivants :

- faire de la recherche, du développement et du transfert technologique, prioritairement d'intérêt public et collectif, en acériculture;
- favoriser le développement durable et assurer le rayonnement international de l'industrie acéricole québécoise;
- conclure des contrats de recherche et de développement d'intérêt public ou privé;
- acheter, vendre ou autrement acquérir, louer, administrer et exploiter tout genre de biens meubles et immeubles nécessaires ou utiles pour les fins ci-dessus mentionnées, y compris, sans restreindre la généralité de ce qui précède, les droits d'auteur, les brevets et les autres droits relatifs à la propriété intellectuelle;
- développer des liens de coordination avec d'autres centres de recherche;
- réaliser les objectifs ci-dessus sans intention pécuniaire pour les membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contrats

Les produits provenant des contrats sont constatés selon la méthode de l'avancement au prorata des travaux effectués. Le degré d'avancement des travaux est déterminé en rapprochant le coût réel des travaux effectués jusqu'à la date des états financiers et le coût total estimé à cette date pour chacun des contrats en cause. Les révisions des estimations des coûts, des profits ou des pertes sont prises en compte dans la période comptable au cours de laquelle les faits qui donnent lieu à la révision sont connus.

Cotisations

L'organisme comptabilise ses produits de cotisations lorsqu'il existe des preuves d'un accord et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en monnaies étrangères. Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les produits et les charges sont convertis aux cours moyens de l'exercice. Le gain ou perte de change est inclus dans les résultats de l'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des comptes clients, des subventions et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs, des salaires et vacances, des frais courus et des dépôts de clients.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Filiale

L'organisme comptabilise la participation dans sa filiale ACER Division inspection inc. à la valeur de consolidation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthode d'amortis- sement	Taux
Bâtiment	Dégressif	4 %
Matériel et outillage	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels ayant une durée de vie utile limitée sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile comme suit :

	Méthode d'amortis- sement	Taux
Logiciels	Dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles

Les subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles sont amorties au même rythme que les immobilisations corporelles s'y rapportant.

3. AFFECTATION INTERNE

Le 24 avril 2012, le conseil d'administration a décidé qu'un montant de 31 000 \$ serait affecté annuellement dans le fonds de prévoyance afin de procéder aux éventuelles rénovations majeures du bâtiment. L'organisme ne peut utiliser ces montants affectés sans le consentement préalable du conseil d'administration. Pour l'année 2018, l'affectation de 31 000 \$ au fonds de prévoyance a été effectuée en mars 2019.

4. PLACEMENTS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Trésorerie - Fonds de transition	186 589 \$	185 062 \$
Trésorerie - Fonds de prévoyance	<u>190 980</u>	<u>158 457</u>
	377 569 \$	343 519 \$

5. FILIALE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACER Division inspection inc. :		
100 actions de catégorie "A", représentant 100 % des actions		
participantes émises et ayant droit de vote	<u>426 359 \$</u>	<u>369 396 \$</u>

La filiale se spécialise dans le développement et la mise en valeur de produits acéricoles.

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRIQUE INC.
Notes complémentaires
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtiment	1 176 823 \$	514 721 \$	662 102 \$	686 431 \$
Matériel et outillage	1 309 336	1 073 372	235 964	285 127
Matériel informatique	47 339	39 273	8 066	8 009
Matériel roulant	51 290	44 932	6 358	7 905
Mobilier de bureau	25 496	12 512	12 984	2 681
	2 610 284 \$	1 684 810 \$	925 474 \$	990 153 \$

Le bâtiment est érigé sur un terrain loué en vertu d'un bail emphytéotique tel que décrit à la note 15.

7. ACTIFS INCORPORELS

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	43 116 \$	35 555 \$	7 561 \$	10 799 \$

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire autorisé au montant de 50 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel plus 2 %, est garanti par les subventions à être perçues du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRIQUE INC.

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

9. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs	22 763 \$	19 153 \$
Salaires et vacances	29 148	64 842
Retenues à la source et charges sociales	35 906	35 612
Frais courus	5 750	6 855
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	11 877	14 397
	<u>105 444 \$</u>	<u>140 859 \$</u>

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2018	2017
Solde au début	125 842 \$	144 052 \$
Plus : Montant encaissé	<u>127 931</u>	<u>125 842</u>
	253 773	269 894
Moins : Montant constaté à titre de produits	<u>(125 842)</u>	<u>(144 052)</u>
Solde à la fin	<u>127 931 \$</u>	<u>125 842 \$</u>

Représenté par :

Cotisations	25 000 \$	25 000 \$
Subventions	<u>102 931</u>	<u>100 842</u>
	<u>127 931 \$</u>	<u>125 842 \$</u>

11. SUBVENTION REPORTÉE

La subvention reportée représente des montants reçus du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges pour des projets spécifiques.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Subvention pour la recherche et le développement expérimental	45 000 \$	45 000 \$

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRIQUE INC.

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

12. SUBVENTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles représentent des subventions ayant servi à l'acquisition du bâtiment et à l'acquisition d'équipement de laboratoire. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2018	2017
Solde au début	777 430 \$	809 774 \$
Plus : Montant encaissé	-	24 523
	777 430	834 297
Moins : Amortissement de l'exercice	(52 219)	(56 867)
Solde à la fin	725 211 \$	777 430 \$

Représenté par :

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI)	520 046 \$	541 715 \$
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation (MEIE)	38 655	48 318
Autres	166 510	187 397
	725 211 \$	777 430 \$

13. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2018	2017
Clients	(1 907) \$	26 896 \$
Subventions	94 425	(80 148)
Frais payés d'avance	3 135	(885)
Créditeurs	(35 415)	3 730
Dépôts de clients	(9 247)	(89 914)
Apports reportés	2 089	(18 210)
	53 080 \$	(158 531) \$

14. RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs et de ses dépôts de clients. La direction estime que l'organisme possède ou générera les liquidités nécessaires pour rencontrer ses engagements.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et aux subventions. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Ainsi, l'organisme est exposé à une concentration de crédit relativement à ses comptes clients. Au 31 décembre 2018, une somme de 86 024 \$ est à recevoir de deux clients.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

14. RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. La direction estime qu'une variation de taux d'intérêt de 1 % n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de l'organisme.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'organisme réalise une partie de ses charges en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations des monnaies étrangères. L'organisme n'utilise aucun instrument financier pour gérer les risques de fluctuation du taux de change. Le tableau ci-dessous représente la trésorerie en dollars américains ainsi que sa conversion en dollars canadiens au 31 décembre 2018.

	\$ US	\$ CAN
Trésorerie	13 983	19 076

15. ENGAGEMENTS

Bail

L'organisme est locataire d'un espace de bureau et de laboratoire en vertu d'un bail venant à échéance le 30 novembre 2020. Les loyers minimums futurs totalisent 97 888 \$ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices :

2019	51 072 \$
2020	46 816 \$

Bail emphytéotique

L'organisme a conclu une entente avec le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour la cession par emphytéose d'un terrain sans contrepartie monétaire. Ce bail, d'une durée de trente ans, vient à échéance en octobre 2033.

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRIQUE INC.

Notes complémentaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

15. ENGAGEMENTS (suite)

Location-exploitation

Le total des obligations de l'organisme, en vertu de contrats de location-exploitation d'équipement de bureau, est de 1 575 \$ et comprend les versements suivants pour les deux prochains exercices :

2019	1 260 \$
2020	315 \$

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par l'organisme avec la filiale au cours de l'exercice :

	2018	2017
Charges :		
Frais d'analyse	25 041 \$	36 598 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer à la filiale sont les suivants :

	2018	2017
Débiteurs :		
Clients	69 434 \$	42 313 \$
Créditeurs :		
Fournisseurs	7 095 \$	6 684 \$

17. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

En vertu d'une ententée signée le 27 mars 2017, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) fournit une aide monétaire à l'organisme. Le MAPAQ apporte également une aide sous la forme d'un prêt de ses équipements de recherche pour la station de Saint-Norbert d'Arthabaska, constituant l'érablière expérimentale et des laboratoires de Saint-Hyacinthe. L'organisme assume l'entière responsabilité des biens meubles et immeubles qui sont prêtés et s'engage à les utiliser avec prudence et diligence. Cette entente se terminera le 31 mars 2020.

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRICOLE INC.

Renseignements complémentaires non consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

ANNEXE A FRAIS D'OPÉRATIONS

Assurances	14 118 \$	12 037 \$
Énergie	23 563	22 080
Entretien et réparations	24 784	30 584
Fournitures d'érablière et de laboratoire	29 635	41 981
Frais d'analyse	23 088	10 546
Location d'équipement	874	1 625
Services conseils	2 070	26 004
	118 132 \$	144 857 \$

ANNEXE B CONTRATS PRIVÉS

Produits	444 578 \$	769 117 \$
Charges :		
Salaires et charges sociales	267 545	385 508
Bourse d'étude	14 167	30 834
Communications	3 684	3 939
Entretien et réparations	2 855	2 908
Formation	-	1 267
Fournitures de bureau	1 754	5 179
Fournitures de laboratoire	52 516	79 374
Frais d'analyse	22 516	9 016
Location d'équipement	3 354	4 056
Location de matériel roulant	779	8 891
Représentation et déplacements	19 764	30 332
Services conseils	3 589	11 367
	392 523	572 671
	52 055 \$	196 446 \$

CENTRE DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ACÉRIQUE INC.

Renseignements complémentaires non consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2018

2017

ANNEXE C FRAIS D'ADMINISTRATION

Communications	6 875 \$	8 757 \$
Cotisations et affiliations	3 931	4 981
Entretien et réparations	667	1 803
Formation	3 380	950
Fournitures de bureau	33 701	31 544
Frais bancaires	4 197	1 840
Frais de réunion	2 130	3 626
Location d'équipement de bureau	3 686	2 439
Location de matériel roulant	1 488	3 386
Loyer	51 072	51 072
Représentation et déplacements	23 950	30 632
Services professionnels	26 117	25 637
Taxes et permis	8 496	8 545
	<u>169 690 \$</u>	<u>175 212 \$</u>

ANNEXE D AMORTISSEMENT

Amortissement des immobilisations corporelles	92 583 \$	103 030 \$
Amortissement des actifs incorporels	<u>3 238</u>	<u>2 267</u>
	<u>95 821 \$</u>	<u>105 297 \$</u>